

**Communiqué de presse**  
**Pour diffusion à 12h30, le 14 novembre 2011**  
**Parlement d'Ottawa, salle de conférence 130-S**

L'APPLICATION DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION EST RÉCLAMÉE  
POUR LES ANTENNES RELAIS DE TÉLÉPHONIE À MONTRÉAL

et

**LE GOUVERNEMENT CANADIEN DOIT DONNER SUITE AUX  
RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE LA  
SANTÉ CONCERNANT L'IMPACT SUR LA SANTÉ DES MICRO-ONDES  
PROVENANT DES TECHNOLOGIES SANS FIL**

(Rapport de décembre 2010)

Montréal, le 14 novembre 2011 – Les organismes Sauvons nos enfants des micro-ondes (SEMO), l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Option consommateurs (Oc) exigent du gouvernement canadien qu'il donne suite aux recommandations du Rapport du Comité permanent de la santé concernant l'impact sur la santé des micro-ondes des technologies sans fil<sup>1</sup>. Rappelons que la ministre de la Santé, Mme Leona Aglukkaq, avait 90 jours pour répondre à compter du dépôt du rapport du Comité, qui a eu lieu en décembre 2010.

Les cinq recommandations faites par le Comité permanent de la santé doivent être mises en place afin d'assurer une protection pour la population. Ces recommandations découlaient de l'analyse de la preuve des effets biologiques soumise par des experts scientifiques internationaux lors de leur témoignage devant le Comité en avril et octobre 2010.

En plus, dans le cadre d'une consultation publique sur le déploiement des antennes relais de téléphonie cellulaire tenue à Montréal au cours du mois d'octobre, plusieurs organisations dont le SEMO, l'AQLPA, Option consommateurs et même la Commission scolaire de Montréal<sup>2</sup>(CSDM) ont demandé l'application de Principe de précaution tant que l'incertitude demeure sur les risques à la santé des radiofréquences de télécommunication. « On demande aussi qu'une surveillance du niveau d'exposition soit faite pour qu'on puisse mieux répartir les antennes et qu'au bout du compte on puisse comparer le paysage électromagnétique de Montréal aux niveaux tolérés à Paris <sup>3</sup>et dans plusieurs pays » ajoute François Therrien de SEMO.

**Tout le pouvoir est à Ottawa**

Toutefois, les consultations publiques municipales, comme celles tenues à Montréal, n'ont aucun autre pouvoir que de légiférer sur l'esthétique et l'intégration urbaine des antennes. Les municipalités ne peuvent réglementer les aspects sanitaires lors du déploiement des antennes relais, puisque ce pouvoir revient à Santé Canada et à

---

<sup>1</sup> Rapport du Comité permanent de la santé, La présidente Joy Smith, députée "EXAMEN DES EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ DU RAYONNEMENT ÉLECTROMAGNÉTIQUE DE RADIOFRÉQUENCES", DÉCEMBRE 2010  
40e LÉGISLATURE, 3e SESSION. Voir la page 2 pour le sommaire des cinq recommandations.  
[Comités de la Chambre des communes - HESA \(40-3\) - Impact des micro-ondes sur la santé humaine - EXAMEN DES EFFETS POSSIBLES SUR LA SANTÉ DU RAYONNEMENT ÉLECTROMAGNÉTIQUE DE RADIOFRÉQUENCES](#)

<sup>2</sup> Les mémoires sont disponibles sur le site internet de l'Office de Consultation publique de Montréal (OCPM)  
SEMO : <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P52/8a2.pdf>  
AQLPA : <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P52/8a10.pdf>  
OC : <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P52/8a17.pdf>  
CSDM : <http://ocpm.qc.ca/sites/default/files/pdf/P52/8a5.pdf>

<sup>3</sup> Situation à Paris en octobre 2011:

[La Ville de Paris part en guerre contre les antennes-relais - LeMonde.fr](#)  
[Antennes relais: Paris interpelle l'Etat et les opérateurs - Paris.fr](#)

Industrie Canada. Pour les signataires du présent communiqué, le laxisme des lois de ces deux ministères par rapport aux micro-ondes doit être soulevé en Chambre et la ministre de la Santé doit répondre aux recommandations du rapport de décembre 2010, sans quoi les préoccupations des citoyens ne seraient pas prises au sérieux par le gouvernement en place.

Au cours de la dernière année, en attendant la réponse du Gouvernement au rapport du Comité permanent de la santé, l'OMS a déclaré les radios-fréquences (micro-ondes) comme étant «peut-être cancérigènes» (31 mai) et Santé Canada a émis un avertissement pour limiter l'utilisation du cellulaire par les jeunes de moins de 18 ans, étant donné les risques pour leur santé (4 octobre) . Le 12 novembre 2010, un article publié par le Conseil national de recherche du Canada faisait état d'une revue de la littérature réalisée par le Biologiste Henry Lai et Blake Levitt sur les problèmes de santé des populations vivant à proximité des antennes relais cellulaires. Les auteurs concluaient à des effets biologiques néfastes pour la santé causés par des radiations à faible intensité et recommandaient d'appliquer le Principe de Précaution lors de l'implantation des antennes relais.<sup>4</sup>

Ces avertissements sont sérieux et crédibles. L'OMS, Santé Canada, le rapport du Comité permanent de la santé et des études indépendantes démontrent que la norme canadienne basée sur la protection des effets thermiques des micro-ondes est insuffisante pour protéger contre des effets biologiques néfastes pour la santé. Le gouvernement fédéral doit réagir pour protéger la population.

-30-

Signataires :

Collectif Sauvons nos enfants des micro-ondes (SEMO)  
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)  
Option Consommateurs (OC)

Pour informations :

François Therrien, Enseignant en Électricité, Porte-parole du Collectif SEMO  
450 471 8371, 514 831 8371, [ftherrien@aei.ca](mailto:ftherrien@aei.ca)

#### **À propos de l'AQLPA**

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), fondée en 1982, est l'un des plus anciens groupes environnementaux au Québec. Elle a pour mission de contribuer à la protection de l'air et de l'atmosphère, à la fois pour la santé des humains et des écosystèmes, par le biais de la sensibilisation, de l'éducation et d'actions cohérentes.

#### **À propos d'OC**

Créée en 1983, Option consommateurs est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des consommateurs et de veiller à ce qu'ils soient respectés. Pour ce faire, elle s'intéresse de près aux

---

<sup>4</sup>OMS: [http://www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208\\_F.pdf](http://www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208_F.pdf)

Santé Canada:

[Les avertissements de Santé Canada sur les cellulaires doivent être clairs et diffusés largement](#)

Henry Lai:

[Antennes relais cellulaires: les preuves d'effets biologiques s'accumulent | Pierre Asselin | Science et technologie](#)

questions reliées notamment aux pratiques commerciales, aux services financiers, à l'énergie et à l'agroalimentaire. Elle ne craint pas non plus de s'engager dans de nombreux recours collectifs lorsqu'elle le juge utile.

### **À propos de SEMO**

Le collectif SEMO –Sauvons nos Enfants des Micro-Ondes– (2008) informe et sensibilise les responsables politiques, les autorités de santé publique et la population, sur les risques pour la santé liés à l'exposition aux micro-ondes . Il dénonce l'implantation des antennes relais en milieu résidentiel, les systèmes WIFI dans les écoles et toutes autres expositions permanentes et involontaires de la population. En 2010, le SEMO a présenté une pétition de 1100 signatures au Parlement et présenté les experts scientifiques internationaux témoignant des effets néfastes des micro-ondes lors des auditions du Comité permanent de la santé en 2010.

Annexe:

### **Cinq recommandations du rapport du Comité permanent de la santé :**

1. Que le gouvernement du Canada envisage de fournir des fonds aux Instituts de recherche en santé du Canada pour appuyer la recherche à long terme sur les effets possibles sur la santé de l'exposition au rayonnement électromagnétique.
2. Que Santé Canada demande que le Conseil des académies canadiennes, ou un autre organisme indépendant compétent, évalue la documentation scientifique canadienne et internationale sur les effets possibles sur la santé de l'exposition prolongée et de courte durée au rayonnement électromagnétique de radiofréquences, évaluation qui comprendrait une étude sur l'électrohypersensibilité ainsi qu'une comparaison des politiques publiques sur l'exposition au rayonnement électromagnétique de radiofréquences en vigueur dans d'autres pays, et fasse rapport de ses conclusions.
3. Que Santé Canada et Industrie Canada élaborent un programme exhaustif de sensibilisation aux risques de l'exposition au rayonnement électromagnétique de radiofréquences en vertu duquel Santé Canada donnerait accès, en toute transparence, à toutes les études et analyses qu'il aurait menées sur les effets sur la santé humaine du rayonnement électromagnétique de radiofréquences, et fassent la promotion de l'utilisation sécuritaire des technologies sans fil.
4. Que Santé Canada et Industrie Canada se proposent pour offrir de l'information, dont des séances de sensibilisation sur l'exposition au rayonnement électromagnétique de radiofréquences.
5. Que Santé Canada veuille à ce qu'il existe un processus pour recevoir les plaintes sur les réactions négatives aux appareils émetteurs de rayonnement électromagnétique, et y donner suite.